



CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 11 juillet 2017.

**RÉSOLUTION**

**2017-148**

**ADMINISTRATION**

**APPROBATION DES COMPTES POUR LE MOIS DE JUIN 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a transmis à la Commission la liste des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 30 juin 2017, au montant de 108 374,61 \$, la liste des comptes à payer au 30 juin 2017, au montant de 313 029,21 \$, et la liste des comptes à payer au 30 juin 2017 pour le projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud au montant de 73 771,06 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST RÉSOLU QUE** la Commission approuve la liste des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 30 juin 2017, au montant de 108 374,61 \$, la liste des comptes à payer au 30 juin 2017, au montant de 313 029,21 \$, et la liste des comptes à payer au 30 juin 2017 pour le projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud au montant de 73 771,06 \$.

La secrétaire de la Commission,

Céline Lahaie, notaire